



## Conseil général

Maison de Commune  
Place du Bourg  
1323 Romainmôtier  
T 024 453 15 86  
sec.conseil@romainmotier.ch  
www.romainmotier.ch/conseil



### Procès-verbal de la séance du Conseil général du 11 mars 2014

La Présidente Mme Marlène Rèzene ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux membres du conseil, à la Municipalité et à la boursière.

#### Ordre du jour

L'ordre du jour proposé dans la convocation est accepté à l'unanimité, soit :

1. Appel nominal
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 10 décembre 2013
3. Assermentations et démissions
4. Communications de la Municipalité
5. Création d'une classe d'école dans la Maison de Commune
6. Elections statutaires
7. Propositions individuelles
8. Divers

#### 1. Appel nominal

A l'appel nominal, 23 personnes sur 54 sont présentes. Le quorum est de 19, le conseil peut valablement délibérer.

Les personnes excusées sont Mmes et MM. Bluette Badan, Anne-Marie Besson, Jean-Jacques Besson, Jacques-Henri Bichsel, Philippe Blanc, Anne Blum, André Blum, Yann Böhlen, Rémy Champion, David Chezeaux, Rösly Gaudard, Guillaume Henchoz, Alexandra Knabbenhans Lippuner, Christian Morin, Sylvie Perreaud, Nicole Perreaud, Martine Pugin, Valentin Roachat, Alison Rowles-Anobile et Christine Zimmermann.

#### 2. Approbation du procès-verbal

Sans commentaire ni remarque, le PV est adopté par le conseil à l'unanimité.

#### 3. Assermentations et démissions

Ni l'une, ni l'autre n'étant soumises au conseil, le point est ainsi clos.

#### 4. Communications de la Municipalité

- Syndic Fabrice de Icco : le 24 mars une réunion est prévue avec le voyer cantonal, la Municipalité de Croy et le bureau d'ingénieur mandaté par la Municipalité de Romainmôtier-Envy, afin de travailler au postulat adopté par le conseil lors de la séance précédente;
- Yves Mouquin : deux ou trois Moloc qui posaient des problèmes techniques sont désormais débloqués. Il reste encore un réglage de sacs bloqués. La Municipalité prie les usagers et usagers de l'aviser en cas de problèmes de fonctionnement. Le volume annuel des déchets a baissé de 49%, soit 43 tonnes au lieu de 83 avant la taxe au poids; le système porte ses fruits. Etonnamment, le tonnage du verre baisse également. En réponse à Mme Dominique Saudan, il indique que le plastique récupéré doit être blanc et propre. Il indique aussi que l'on trouve de drôles de choses dans le PET, et prie de faire attention à ce que l'on jette. Il n'y a pour l'instant pas de filière de récupération du sagex.

#### 5. Création d'une classe d'école dans la Maison de Commune

Le rapport de la commission des finances est lu par M. Léo Piguet.

La discussion est ouverte par la Présidente. Le Syndic corrige les références légales et réglementaires indiquées dans le rapport; les dispositions faisant références sont celles du préavis municipal. Ceci uniquement pour éviter les vices de forme. Il répond audit

rapport en indiquant que le nombre d'élèves sera plutôt de 20 ou 21 que de 17. Amiante : l'ensemble du bâtiment sera examiné.

M. Marc Benoit est acquis au principe de cette ouverture de classe, mais a quelques questions : tout d'abord, qu'en sera-t-il de l'amortissement si le canton ou l'AscoVaBaNo changent de stratégie en cours de processus ? Il lui semble que le loyer prévu de Fr. 8'000.-/an est inférieur à un loyer d'appartement. Enfin, qui de l'augmentation de circulation consécutive à cette nouvelle classe ? M. de Icco répond sur ces différents points : en matière financière, aucune garantie ne peut être articulée au-delà de 5 ans, puisque les futurs élèves ne sont pas encore nés. Le loyer est fixé par convention intercommunale et n'est donc pas négociable; au surplus, le montant convenu est supérieur au loyer de l'appartement actuel. Le cumul des loyers des 3 classes permettra en réalité d'amortir les coûts des travaux plus vite que prévu. Par ailleurs, le canton fermera en 2020 les écoles de moins de 3 classes. Concernant la circulation, la prévention est et sera faite du mieux possible - sans appui de l'AscoVaBaNo. En particulier, la Municipalité prépare une information à l'attention des parents. Nous devons également tenir compte du problème de bus souvent trop pleins et manquant de places assises. M. Mouquin précise qu'un troisième bus sera affrété dès la rentrée 2014.

M. Pierre Genier demande des précisions quant à la présence d'amiante dans le bâtiment. Le Syndic rassure : il n'y en a que très peu, voire pas du tout. On agit de toute façon par principe. D'autre part, des travaux prévus dans les écoles de Vaulion et Vallorbe s'annoncent plus lourds encore, nous ne nous en tirons donc pas trop mal.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente clos la discussion et ouvre le vote. Le Conseil général décide à l'unanimité moins une abstention d'autoriser la Municipalité à investir la somme de Fr. 135'000.- afin de créer une classe d'école dans la Maison de Commune.

## **6. Elections statutaires**

Le statu quo étant de mise, le point est clos sitôt entamé.

## **7. Propositions individuelles**

M. Michael Anobile et Mme Alison Rowles-Anobile demandent des précisions concernant la récente décision du Conseil d'Etat d'assouplir la réglementation relative aux installations de panneaux solaires sur les bâtiments. Le Syndic les invite à faire suivre leur demande d'installation à la Municipalité. Il s'agit là d'un assouplissement de l'installation de photovoltaïque notamment. Pour les bâtiments sis au bourg, la commune autorise avec beaucoup de retenue. Les panneaux thermiques sont acceptés si l'installation n'est pas trop grande. Mais le règlement communal est restrictif concernant les installations sur les toits de maisons, vu le caractère des lieux. Au contraire des installations sur les annexes. M. de Icco confirme bien que la nouvelle réglementation cantonale est moins restrictive, mais il faut également tenir compte du caractère patrimonial du bourg. En matière de monuments historiques, le canton et la commune sont compétents. La commune est bien entendu ouverte au solaire, mais pas n'importe comment. Il précise aussi qu'il y a eu jusqu'ici peu de demandes.

## **7. Divers**

- M. Eric Champod signale que le 19 mars a lieu l'assemblée annuelle de la Société de développement de Romainmôtier en la salle du conseil, avec apéro, et invite chacune et chacun à venir y participer;
- par ailleurs, le week-end dernier, son appartement a été cambriolé. Il invite donc tout le monde à la vigilance !
- le Syndic demande aux membres du conseil s'il y en a qui seraient intéressé-e-s à recevoir les convocations et documents en format électronique et met en circulation une liste à remplir. Il est possible d'être doté d'une adresse électronique @romainmotier.ch. Mme Rèzenne appuie cette proposition qui permet des économies en papier et invite les membres du conseil à s'inscrire;
- la Présidente présente également une pétition demandant le maintien du bureau de Poste au bourg. Elle la met en circulation au nom du bureau du conseil et de citoyennes et citoyens ayant participé à son élaboration. Les autorités de Vaulion, qui a son propre bureau, et de Bretonnières ne semblent pas intéressées par le projet, et on n'est encore sans nouvelles de Juriens et Premier. Mme Rèzenne demande de retourner la pétition remplie au greffe. Mme Véronique Kinal demande qu'on en laisse

à la Poste, ce qui serait délicat. Le délai de retour n'est pas fixé, il faut retourner les feuilles au plus vite. Tout le monde peut la signer, Suisse ou non, majeur ou non, du vallon ou non.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente clos la séance à 21h20.

**La Présidente**

**Le secrétaire**